



OFFICE DE LA POPULATION DES ETRANGERS

Rte de Sauverny 282

Tél : 022 755 31 44

1290 Chavannes-des-Bois

Mail : controle.habitants@chavannes-des-bois.ch

## AIDE-MÉMOIRE : CHANGEMENT D'ADRESSE SUR CHAVANNES-DES-BOIS

Se présenter avec :

	Célibataire	Marié	Marié/ séparé	Divorcé	Veuf
Carte d'identité ou passeport valable	✓	✓	✓	✓	✓
Convention de séparation *			✓		
Jugement de divorce définitif et exécutoire				✓	
Bail à loyer / Acte d'achat, vente®	✓	✓	✓	✓	✓

\*mentionnant la date exacte de la séparation du couple. Si pas de convention, une lettre datée et signée par les deux parties indiquant la date de séparation avec copies des documents d'identité de chacun.

®si votre nom ne figure pas sur le bail ou l'acte, une attestation du logeur avec copie de son document d'identité sont à présenter.

Les changements d'adresse sont à annoncer auprès de :

- ✓ La poste
- ✓ Le fournisseur d'énergie (Romande énergie)
- ✓ Serafe (redevance radio, TV)
- ✓ ECA (établissement cantonal des assurances)

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, il vous faut prendre contact avec le Service des automobiles vaudois à Nyon afin de mettre à jour votre adresse.

Votre changement d'adresse sera communiqué aux autorités officielles comme l'administration cantonale des impôts, le SITSE (service industrielle des eaux), le Service de sécurité civile et militaire.

Concernant vos contrats privés (téléphones, assurances maladies), il vous faut annoncer votre changement d'adresse personnellement.